

Enseignement à distance : le Département du Loiret prête 700 ordinateurs aux collégiens

Afin que les élèves poursuivent leur scolarité dans les meilleures conditions malgré la fermeture de leurs établissements, le Département du Loiret met à disposition 700 ordinateurs portables aux familles qui en auraient la nécessité. Ils pourront ainsi suivre leurs cours et accéder aux ressources éducatives mises en ligne sur le site du Département mon-e-college.loiret.fr

Pour en bénéficier, les familles rencontrant des difficultés matérielles peuvent dès à présent se rapprocher du collège dans lequel sont scolarisés leurs enfants.

Les ordinateurs mobilisés sont ceux qui équipent déjà les 57 collèges du Loiret, redéployés dans le cadre de ce soutien aux familles. Pour l'heure, plus de 300 ont été prêtés. Le matériel pourra être rendu au moment de la réouverture au public des établissements.

Durant le premier confinement, le Département du Loiret était déjà mobilisé pour préserver la scolarité des collégiens en prêtant jusqu'à 400 appareils. C'est aussi au titre de la continuité éducative et de la lutte contre le décrochage scolaire que le Département a décidé de lancer un nouvel ENT, « mon e-collège loirétain ». Il offre des ressources et des outils qui permettent de travailler à distance et de garder le contact avec les enseignants et les élèves du collège.

Les horaires de la hotline allongés

Les horaires de la plateforme d'aide à l'utilisation de l'ENT ont été allongés. Cette hotline destinée à accompagner les familles est dorénavant joignable du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, au 02 36 99 27 00.

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr